

Jean Russotto: «Il n’y a pas d’éclatant printemps européen»

Michel Guillaume

5–7 minutes

Dix-huit mois après l’abandon par le Conseil fédéral de l’accord-cadre avec l’UE, où en est la relation bilatérale? Selon la radio alémanique, le pilote du dossier, Ignazio Cassis, aurait informé le Conseil fédéral que Bruxelles serait prête à faire des concessions sur la question institutionnelle en relativisant le rôle de la Cour de justice européenne. Mais les divergences restent importantes. Ce mercredi 23 novembre à Genève, le Comité CH-UE organise un débat* pour faire le point. Interview de son président, Jean Russotto, avocat à Bruxelles.

Le Temps: Y a-t-il des signes de dégel entre la Suisse et l’UE après six entretiens exploratoires?

Jean Russotto: Le mot «dégel» n'est pas le plus approprié en l'état actuel des discussions entre la Suisse et la Commission européenne. Il n'y a en tout cas pas d'éclatant printemps européen, tout au plus un éveil progressif, vérifiable, et un adoucissement certain par rapport aux relations rugueuses de ces derniers mois. Si des progrès sont notables, nous devons nous poser la vraie question: comment ces avancées ont-elles été reçues, d'une part, en Suisse par le Conseil fédéral et les partenaires sociaux, et d'autre part, par la Commission européenne et surtout les Etats membres? Je doute que cette réaction ait été favorable partout. En tout état de cause, nous le saurons sous peu, le Conseil fédéral devant en rediscuter ces prochaines semaines.

Les deux parties se sont-elles rapprochées sur la question institutionnelle?

La convergence des positions des deux parties à ce propos n'est pas encore atteinte. L'UE semble prête à accepter les propositions suisses destinées à régler les différends, en utilisant certains mécanismes envisagés dans le projet d'accord institutionnel, en tout cas pour les accords sectoriels d'accès au marché. Mais selon mes informations, elle demande que la Suisse admette de manière générale, sans échappatoire, le rôle de la Cour de justice et sa

compétence exclusive dans l'interprétation du droit communautaire.

Lire aussi: [Ignazio Cassis a enfin rencontré formellement Emmanuel Macron, les voisins peuvent «aller de l'avant»](#)

L'UE est-elle prête à accorder des exceptions sur la délicate question de la protection des salaires suisses et de la directive sur la citoyenneté?

La question de la protection des salaires et des mesures y relatives continue à susciter des échanges difficiles. La Commission insiste sur la reprise des dispositions prévues dans le projet d'accord institutionnel. Des concessions réciproques avaient alors été agréées, par exemple, pour le délai d'annonces des entreprises venant travailler en Suisse avec des travailleurs détachés et la caution qu'elles doivent déposer. Quant à la reprise de certaines clauses de la directive sur la citoyenneté européenne, l'UE demande des clarifications sur les droits de ses ressortissants à propos de certaines prestations en matière de sécurité sociale. L'UE pourrait accepter les exceptions ou dérogations demandées par la Suisse, pour autant qu'elles soient justifiées et proportionnées.

La fin de la phase exploratoire est-elle envisagée?

Non, cette phase n'est pas achevée. La Suisse veut un paquet lisse, sans aspérités, qui servirait de base à une vraie négociation. Le travail de nos diplomates mérite d'être salué. Mais il faut garder à l'esprit que la patience de l'UE n'est pas infinie.

Une déclaration commune entre la Suisse et l'UE dans la perspective d'un mandat de négociation vous paraît-elle plausible à court terme, soit dans un délai de trois mois?

Une déclaration commune dans les trois mois à venir est une démarche sensée, qui a été évoquée, mais jugée prématurée par les deux parties. Que dire en effet de substantiel si plusieurs points demeurent ouverts, si ce n'est, banalement, que ces points seront traités dans une deuxième phase? Alors que la Commission dispose déjà du sien, la Suisse doit préparer un nouveau mandat de négociations. Si elle devait annoncer et garantir un tel mandat dans un délai de six à huit mois, il ne serait pas exclu que l'UE réagisse positivement et débloque progressivement des points en suspens, dont la participation pleine et entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe.

Lire aussi: [Dossier UE-Suisse: entre indifférence et confusion](#)

Après le brusque abandon de l'accord-cadre en mai 2021, le Conseil fédéral a-t-il retrouvé la confiance de l'UE?

Cette question de confiance est capitale. Pendant de longs mois, la Suisse n'a pas su trouver les bonnes clés pour la restaurer auprès de l'UE. Il a fallu d'abord absorber le choc de la rupture, puis tenter une opération de reconstruction technique et politique au cours de laquelle la place à l'émotion a été mince. Les choses ont pourtant évolué et la Suisse a démontré concrètement un attachement indiscutable à ce qu'est et veut l'Europe, avec comme résultat une amélioration incontestable du climat avec l'UE. Mais son soutien actif à l'Ukraine et sa future participation à la Communauté politique européenne (CPE) ne feront pas sortir la Suisse de l'impasse actuelle avec Bruxelles. Le chemin d'une réconciliation totale sera long, même si le trajet en vaut définitivement la peine.

Lire aussi: [Raymond Loretan: «Il est temps que le Jura ait une place au Conseil fédéral»](#)

*Mercredi 23 novembre à 18h15 à Genève (Unimail): débat avec la participation notamment de l'ambassadeur de France en Suisse Frédéric Journès, de la responsable politique du syndicat Unia Martine Docourt et du directeur de la Chambre de commerce et de l'industrie de Genève Vincent Subilia.